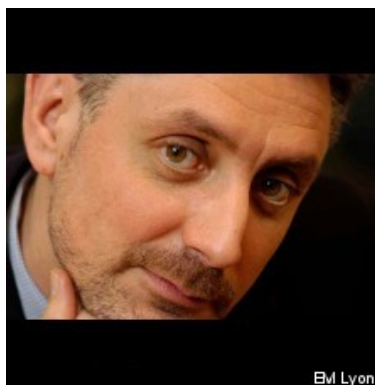


## Pierre-Yves Gomez : « il n'y a pas de règle universelle de partage des profits »

20/02/2009

Répartir le profit en trois parts égales ? Une fausse bonne idée pour le professeur Pierre-Yves Gomez. Car les actionnaires ne sont plus une poignée d'individus tirant les ficelles en coulisses mais tout un chacun ou presque. Mieux vaudrait réfléchir à un mode de croissance moins dispendieux en capital.

#homebulle td{font-size:12px;}



Professeur à l'Ecole de Management de Lyon, Pierre-Yves Gomez dirige l'institut français de gouvernement des entreprises. Il publie aux éditions De Boeck, l'entreprise dans la démocratie. Alors que le président de la République vient de confier une mission à Jean-Philippe Cotis pour ouvrir le chantier de la répartition des profits et de la valeur ajoutée, Pierre-Yves Gomez se dit sceptique quant à une éventuelle mesure uniforme. Il analyse aussi les effets de l'importante révolution silencieuse qui s'est produite dans les années 70. En multipliant les détenteurs de titres d'entreprise, on a créé un système instable qui aboutit à la crise actuelle. Un esprit original et tonique. L'idée d'une répartition des profits en trois tiers a été évoquée par le président de la République. Cette règle a-t-elle un fondement ? C'est une sorte de terme

## Évaluation du site

Site du magazine papier L'Usine Nouvelle. Il propose quotidiennement des articles, dossiers et l'actualité relative au domaine du bâtiment et de l'industrie.

**Cible**  
Professionnelle

**Dynamisme\*** : 27

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

magique. Quand on divise par deux on crée un conflit, par quatre, ça devient compliqué. Trois est un chiffre magique. Il n'y a aucune raison économique à partager en trois parts égales le profit. D'ailleurs, je constate que la proposition manque de précision. Parle-t-on du résultat avant dotation aux amortissements ou après, de la valeur ajoutée ou du profit après impôts ? Cela mériterait d'abord d'être éclairci avant de s'engager dans des discussions. Un second problème se pose car cette règle uniforme pour toutes les entreprises n'a pas grand sens. Certaines ont besoin d'investir plus d'un tiers, alors que pour d'autres, comme les entreprises de services, un tiers d'investissement paraît un objectif excessif. Il n'y a pas de règle universelle de partage des profits. Il faut, au contraire, penser les entreprises de façon différenciée. Je ne dis pas que les entreprises ne doivent pas être soumises à une loi commune. Mais il est nécessaire de penser l'adaptation dans la mise en œuvre de ces lois. Encore une fois, avec cette règle, que peut signifier qu'une entreprise industrielle familiale qui fait une marge de 7% et une SSII qui se situe à 30 % répartissent de la même façon ? Derrière le chiffre magique, il y a la volonté de développer la participation et l'intéressement. Peut-on le faire sans redistribuer le pouvoir dans l'entreprise ? Non, le fondement du capitalisme est de lier la possession du capital et la responsabilité donc le pouvoir pour l'exercer. Cela est vrai pour tout actionariat, c'est même le principe de l'actionariat. Cela est donc vrai pour le salarié actionnaire. Plus on donne de capital aux salariés, plus ils doivent avoir de pouvoir. Je ne suis pas sûr que toutes entreprises ou les politiques aient bien conscience de cela. Mais, je voudrais opérer une précision : j'entends parfois « un tiers pour les actionnaires ». On oublie de se demander « qui sont les actionnaires ». Aujourd'hui, ce sont essentiellement les ménages qui placent leur argent en Sicav et autres fonds d'investissements. Ne vous y trompez pas, les dividendes c'est l'épargne des classes moyennes qui ont souscrit des Sicav ou des plans d'épargne pour la retraite, des fonds de pensions ou d'investissement aux Etats-Unis. Si on veut revoir la répartition, notamment des dividendes, on aura un effet sur la rémunération de l'épargne... Là aussi, je ne suis pas sûr que l'on soit toujours bien clair avec cette situation. Certains économistes ont pointé un changement de régime de croissance lié à la fin du fordisme. Cela est-il vérifié, notamment quand on regarde le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profit ? Il y a eu un changement. Les économistes débattent de l'évènement déclencheur. La loi Erisa voté au milieu des années 70 qui a autorisé le placement par les fonds de pension de l'épargne des ménages en bourse a créé un nouveau système de croissance. Dès lors que l'épargne des ménages finance les entreprises, le lien entre la direction des entreprises et les « propriétaires » a changé de nature. On est très loin de l'idéal-type de l'entrepreneur ou des actionnaires familiaux. Aujourd'hui, à travers les marchés, ce sont des millions d'actionnaires anonymes qui possèdent les entreprises. Une fois le lien direct, une nouvelle logique de gouvernance se met en place. Elle se caractérise par un besoin de rendement du capital. D'où des cycles de production très courts mais aussi des cycles d'hyperconsommation. L'innovation doit être permanente. C'est la croissance exceptionnelle des années 1990. L'innovation c'est le carburant de l'économie de marché. Elle est indispensable non ? Il y a spéculation sur les marchés financiers, tout le monde en est d'accord. Mais n'oublions pas que l'économie réelle est aussi spéculative. L'innovation permanente, où en cinq ans on a quatre générations de téléphone portable ou d'ordinateur, est aussi spéculative. Mais elle n'est pas durable : elle consomme trop de capital, elle n'arrive pas à permettre une accumulation soutenable. C'est ce que traduit la crise de l'automobile : la multiplication des gammes de produits finit par ne plus en phase avec une demande qui, soudain, se ralentit. De façon plus générale, raccourcir les cycles de production, d'innovation et de consommation n'est pas soutenable. L'économie n'a pas assez de

capital pour entretenir ce mode de croissance. Finalement, ce que l'on a pris pour une période de croissance intense n'a peut être été qu'une période d'intense gaspillage, dont nous prenons conscience aujourd'hui. Propos recueillis par Christophe Bys